L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1876. 29me Année.

DUFOUR & LEMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN 14 SEPTEMBRE.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,

SAMUEL J. TILDEN,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,

THOS. A. HENDRICKS,

DE L'INDIANA;

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins; habillements, lingerie, chapeaux, valises, malles, parapluies, bottes et souliers.

Articles en bois. Ards en de ménage, &c. —Voir l'annonce d'encan de Murphy & Son.

Les élections pour la Convention de paroisse.

Les élections de délégués à la convention de paroisse doivent avoir lieu samedi prochain, et la convention se réunira lundi pour choisir les candidats à la législature, aux fonctions de juges, de shérifs, de coroners, de maire, d'administrateurs, de juges de paix, de greffiers, de constables, &c.

Le comité de paroisse a recommandé aux clubs centraux d'accorder une représentation équitable aux différents éléments du parti dans la composition des bureaux d'élection. Cette recommandation fut restée sans portée et sans valeur, si, dans chaque ward, l'opposition ne s'était mise en mesure d'obtenir, sinon plus ne justice, au moins des concessions importantes.

Grâce aux efforts et au zèle de quelques bons citoyens, des arrangements ont été conclus dans plusieurs wards où les différends semblaient inconciliables. Il en reste encore, cependant, deux ou trois, où la solution reste prononcée entre les éléments opposés.

—Sur suite des appels réitérés de la presse, un plus grand nombre de citoyens que d'habitude, a pris intérêt aux élections primaires, et il s'est formé des clubs nombreux et respectables qui exerceront une heureuse influence sur le choix des législateurs, des juges et peut être du maire. Mais la grande masse, néanmoins, des électeurs a continué à rester à l'écart, négligeant de se faire enregister aux clubs centraux et de prendre part aux assemblées et aux délibérations. De là les difficultés de la lutte que les partisans des réformes ont eu à soutenir contre les coteries de chercheurs de place : de là la nécessité où ils ont été, le plus souvent, de conclure des compromis, par lesquels ils ont abandonné le choix de toutes les places lucratives pour avoir celui des législateurs et des juges.

Aussi, ne nous faisons nous pas illusion sur la manière dont sera composée la convention de paroisse, ni sur le caractère des luttes auxquelles donneront lieu les compétitions pour les places de profit. Mais il était à un mal presqu'inévitable, dans les conditions actuelles, avec la multiplicité des aspirants aux places, multiplicité due à la misère qui n'a fait que s'accroître depuis plusieurs années, sous le régime radical.

Il faut nous connaître du triste spectacle de ces luttes par l'espoir que, grâce à la pression exercée par les citoyens désintéressés, les choix pour la législature et les places de juges seront satisfaisants. Nous voudrions voir aussi la convention mettre à la tête de la mairie un citoyen recommandable et capable, qui prenne à cœur les grands intérêts de la communauté et la malheureuse position des contribuables.

Sous l'empire de la législation actuelle, le maire est impuissant et réduit presqu'à l'état de zéro. Cela explique comment le maire actuel, M. Leeds, avec les vues les plus droites et une grande fermeté, n'a pu signaler son administration que par quelques messages et quelques veto restés sans effet.

Mais, avec une Législature et un gouverneur démocrate, la Charte de la ville sera certainement amendée ou changée dans la prochaine session. La police sera replacée sous le contrôle du maire, et l'autorité de celui-ci sur la gestion des affaires municipales sera certainement étendue, que le système actuel change ou non.

Une modification de la Charte n'entraînerait pas nécessairement une nouvelle élection du maire, et si le choix de la convention est bon, la Législature se gardera bien d'ordonner une élection du maire, quand même elle ferait réduire les administrateurs ou leur substituerait un conseil d'aldermen.

Il est donc de la plus haute importance que la Convention fasse choix d'un bon maire, et nous voudrions voir la désignation du candidat pour ces fonctions laissée, comme celle des législateurs et des juges, aux partisans des réformes.

Quels que soient les arrangements pris dans les wards entre les différents éléments, nous ne saurions trop recommander à tous les bons citoyens d'aller voter à l'élection primaire de samedi. Nous rappelons que pour voter, il faut être enregistré au club central du ward et qu'il est encore temps de se faire enregistrer.

Cet enregistrement est tout à fait distinct de l'enregistrement légal aux bureaux d'Etat. Ce dernier enregistrement est indispensable pour voter à l'élection de novembre, et nous ne saurions trop engager tous les citoyens à se mettre en règle le plus tôt possible.

Le choix que doit faire la Convention de paroisse terminera les travaux préliminaires de la campagne. Une fois la liste des candidatures complétée, il n'y aura plus qu'à continuer l'organisation commencée et à poursuivre la propagande de bonne foi faite dans la dernière démocratique les hommes de couleur honnêtes et indépendants.

Si la Convention compose une liste acceptable et sait y introduire quelques noms populaires et estimés, elle contribuera en encore des candidatures du parti. Nous espérons que les prédilections personnelles des délégués ne leur feront pas oublier l'importance du rôle qu'ils ont à jouer et la nécessité de tenir compte du sentiment public. Ils doivent faire en sorte que la composition de leur liste soit telle qu'elle ne laisse survivre aucune des dissensions qui ont amené l'organisation de tant de tiraux politiques des wards.

HENRY A. WISE.

Un des hommes éminents dont la Virginie a été le berceau, vient de mourir à Richmond; les dernières nouvelles que nous avait transmises le télégraphe à son sujet nous faisaient entrevoir sa fin prochaine.

Mr Wise naquit en 1806. Il fut élevé au collège Washington, en Pennsylvanie, et en sortit à dix-neuf ans. Reçu au barreau de Winchester, dans son Etat, en 1828, il y apparut un an à peine et alla se fixer à Nashville, qui semblait offrir plus de chances de succès à un jeune avocat actif et ambitieux; il y exerça sa profession pendant deux ans, mais le souvenir de vieux comté d'Accomac, où il était né, le ramena au milieu des compagnons de ses enfances. Envoyé au Congrès en qualité de représentant, il y servit ses concitoyens de 1833 à 1843, époque féconde en passions, en politiques, en orateurs dont les membres mutuels, à quelques exceptions près, ne sont que les pâles reflets, nous avions presque dit les caricatures; époque où ceux qui ne voudraient ne revoulaient pas prendre leurs sièges, n'étaient point promus, en dépit des protestations des électeurs dont ils avaient trahi le mandat.

En 1842, Mr Wise accepta le poste de ministre en Russie et l'occupa jusqu'en 1847. En 1843 et 1850 il fut électeur présidentiel. En 1855, la Virginie fit de lui son gouverneur pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus; il remplissait les fonctions de premier magistrat lors de la tentative d'insurrection de John Brown, fanatique bien mal conseillé que les sécessionistes qui, de leurs lieux de refuge, l'avaient poussé comme ils poussent encore aujourd'hui les instruments de leur haine et de leurs convoitises.

En février 1861, Mr Wise siégeait à la convention dont le comité chargé des relations fédérales essaya d'amener un compromis et un arrangement avec les Etats qui s'étaient déjà séparés de l'Union. Quand la Virginie décida qu'elle ne pouvait plus faire partie du gouvernement, Mr Wise fut nommé brigadier-général; sa carrière militaire n'offrit rien de remarquable.

Il vivait, depuis la fin de la guerre, dans une retraite que la vieillesse, les chagrins et les infirmités avaient rendue nécessaire, mais, de son lit de souffrance, il suivait, d'un œil expérimenté, la marche si inquiétante des événements, car il aimait le Sud, il aimait son Etat comme l'aimait Robert E. Lee, comme les vrais Louisianais aiment la Louisiane.

La Compagnie des veilleurs de nuit.

Nous avons parlé l'année dernière d'un projet formé par Mr. Gros pour l'organisation d'un corps de veilleurs de nuit pour remplacer le service des gardiens individuels, isolés, employés jusqu'alors sur les quais et à bord des navires. Ce projet a abouti à la formation d'une compagnie, dont Mr. John Bocchi a été nommé président et Mr. L. Gros secrétaire.

Le programme de la Compagnie se trouve résumé ainsi dans une circulaire :

1° Elle fournit aux navires, toutes les fois qu'il leur reste du fret sur le "wharf" un veilleur de nuit, revêtu par la ville de l'autorité d'officier public et ayant par conséquent le droit d'arrestation.

2 Elle éclaire de deux puissantes lanternes à réflecteur tout "wharf" où un de ses hommes est en service.

3 Elle établit une ligne télégraphique tout le long des quais aussi loin qu'ils s'étendent.

4 Elle munit chacune "wharf" de son port d'une boîte à signaux télégraphiques communiquant avec cinq différentes stations bâties par elle le long des quais à peu près à égale distance l'une de l'autre, et se reliant télégraphiquement entre elles.

5 A chacune de ces stations elle attache un officier et un certain nombre de veilleurs assistants, qui y passent la nuit entière.

6 Au moyen des boîtes télégraphiques en question, tout veilleur en service se signale de demi-heure en demi-heure à sa station respective, appelle à son aide s'il est besoin, on, en cas d'incendie, donne l'alarme à la fois à toutes les pompes de la ville avec lesquelles la ligne télégraphique des quais est en connection.

7 Elle met par des ramifications établies à cet effet chaque navire en communication télégraphiques avec toutes les presses à coton de la ville, son courtier, son consignataire, et avec son docteur même.

8 Pour l'usage de la ligne télégraphique elle ne demande qu'une minime rétribution, bien au-dessous des dépenses occasionnées aux capitaines par des déplacements et des pertes de temps à n'en plus finir.

9° Elle ASSURE contre le vol durant les heures de veille, toute marchandise confiée à sa garde.

10 Enfin, elle fait payer aux navires par veilleur de nuit, et par nuit, le même prix qu'ils ont payé de tout temps pour une surveillance sans contrôle et sans recours.

Mr. Gros nous adresse, en outre, la lettre suivante, sur laquelle nous appelons l'attention des commerçants de la Nlle-Orléans.

Nlle-Or'dans, 13 septembre 1876.

Cher monsieur,

Vous avez été un des premiers à patroner mon projet relatif à la surveillance de la cargaison laissée la nuit sur nos quais. La mise en exécution de ce projet m'a entraîné à des innovations qui ont exigé des proportions bien grandes, et je viens respectueusement vous demander l'ouverture de vos colonnes pour exposer à nos commerçants les avantages que la Compagnie formée par moi sous la raison de "N. O. Night Watchmen Co.," en trouve naissant de ces faits, de loi fournit.

Pour arriver à un contrôle aussi parfait que possible de nos veilleurs de nuit, nous avons fait construire une ligne télégraphique à partir de l'Elévateur jusque'à la rue Elmire, c'est-à-dire jusques au dernier "wharf" du 3ème district. Nous avons établi le long de la Levée, quatre stations télégraphiques, par communication les unes avec les autres, et communiquant elles-mêmes avec chaque embarcadère ou "wharf" de notre port.

Chacun de ces embarcadères étant muni d'une boîte télégraphique, nos veilleurs durant sa garde envoie d'heure en heure à la station à laquelle il appartient un signal télégraphique pour nous assurer de sa vigilance. Par le même moyen il peut appeler à son aide, en cas de maladie ou de désordre, ou sonne l'alarme pour le feu en cas d'incendie.

Cette ligne télégraphique s'étendant tout le long de la Levée et des presses à coton, est reliée à un bureau central dans "Commercial Alley" de telle sorte qu'elle nous permet de mettre la connivence en rapport direct avec les navires dans le port et chacune des presses, ainsi celles dans la notre portée comme les presses de Canal et de Jackson.

Connaissant combien dans la saison d'affaires les communications entre les navires, les presses et les différents négociants chargés dans le commerce de coton laissaient à désirer, nous avons pensé de placer dans chaque bureau à nos frais, une boîte télégraphique semblable à celle dont chaque embarcadère est muni, de façon à ce que chaque négociant, désirant avoir à se déranger, pût envoyer de son bureau aux différents points de la Levée ou aux différentes presses de la ville autant de messages que besoin serait.

Pour cela nous demandons de chaque négociant une souscription de $10 00 dollars par mois pour les huit mois que dure la saison, depuis le 1er octobre en janvier.

Les presses, les courtiers maritimes et quelques négociants ont déjà donné leur accord et sans hésitation répondu à notre appel. Mais pour que notre Compagnie puisse fournir au commerce les avantages signalés plus haut, il me paraît que la minorité doit s'incliner devant la majorité. Ceci, il faut que la majorité souscrive, parceque un télégraphe local comme celui que nous offrons entraîne à des dépenses considérables, et que la souscription que nous demandons de chacun est assez tout insignifiante. Il n'est pas un négociant qui, même sur une base de 50 balles par jour de temps perdu, et il n'en est pas non plus à qui cette même heure ne serait dix fois plus rémunérée que la minime somme de $8 12 1/2 cts. par mois que nous lui demandons.

Je me résume : La Compagnie offre des sécurité et des facilités commerciales qu'aucune autre n'offrit dans aucun rapport du monde, et espérant que mes associés grandiront à honneur ainsi bien qu'à intérêt de s'en assurer la jouissance.

Je demeure, monsieur,

Votre serviteur dévoué,
L. GROS,
Secrétaire N. O. N. W. Co.

—Un jeune clown vient de déclarer son amour à la fille du patron de son cirque.

—Que, charmante Agnès, le fait de votre naissance, votre, mais à Paris, les vaudevillistes ont changé tout cela.

—Non, pas naturellement, répondit résolument la jeune fille, mais ils ont changé le mot.

Chronique à la deux Plume.

Cependant un Parisien—Nous publions plus loin une annonce du comité des fêtes des cloches qui invite les officiers des différents états à venir une fois, mercredi 20 septembre, à l'hôtel de ville de Orléans, à la réception de monsieur le président de la république.

Cette annonce contient certainement renseignements qui méritent attention.

LE JOURNAL OF COMMERCE.—L'organe démocratique de Charleston, le *Journal of Commerce*, qui a pour rédacteur en chef le colonel R. Barnwell Rhett Jr., vient de remplacer les services du capitaine Edward G. Dill, comme rédacteur associé. Le capitaine Dill est un habile journaliste bien connu dans la presse sudiste, et nous regrettons que le colonel Rhett n'ait pu obtenir plus tôt le concours du capitaine Dill qui était très estimé comme rédacteur en Virginie.

LE MONITEUR DE LA LOUISIANE.—Un concours littéraire est ouvert à Edimbourg depuis le 1er août et il restera ouvert jusqu'au 1er novembre, mais bien les citoyens de France et de l'étranger. Ce concours est divisé en trois sections : les concurrents ont été invités à envoyer des travaux qui devront être inédits et propres à être publiés en musique. La première section devra avoir plus de 40 vers, les autres plus plus de 30. Les manuscrits doivent être envoyés franco à M. Félix Gilbert, à Bayonne, avant le 1er novembre 1876. Nous donnons le programme à la disposition des poètes qui voudraient concourir.

L'EMIGRATION DU PORT DU HAVRE.—Dans le courant du Conseil général de la Seine-Inférieure, en août, M. Lefebvre Ducatel a fait un rapport sur l'émigration. Il en résulte que pour l'année 1875 1876, 32,333 émigrants sont partis du Havre. Sur ce nombre, 11,197 seulement ont emprunté notre ligne directe, à preuve 1,897 Français et Alsaciens-Lorrains, 17,297 y ont seulement fait escale, venant des ports d'Allemagne, de Hambourg, de Brême et de Londres.

Le rapport, dans le but de favoriser ce qui peut rendre l'émigration directe par le Havre, propose de faire un appel à la presse, à la bienfaisance et à l'industrie privée pour subvenir à l'entretien des émigrants indigents jusqu'à leur départ.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

—L'Ordre rappelle à M. Auguste Vacquerie qu'il a la mémoire courte. Le rédacteur du *Rappel* n'était pas présent, dit-il, quand Favre, Ferry et les politiciens opportunistes ne cessaient de répéter qu'il fallait subir une guerre, pour éviter la honte d'une révolution, parmi le septembre 1870, contre le gouvernement Vacquerie.

—Les Echos parlent d'un voyage que fera en point à accomplir qu'il aurait modifier la dernière convention universelle qu'aurait conclue l'Empereur Napoléon III avec le roi de Prusse. Il ne leur suffit plus d'un passeport pour l'Allemagne; ils exigeraient à présent l'Europe. Ce serait assez drôle, mais ce serait aussi bien ennuyeux, et nous ne pensons pas que nos compatriotes aient envie de se laisser molester comme cela.

—ROME, 31 août.—Le pape Pie-père, le mois prochain, un consistoire où il prononcera le nom d'évêque de Saint-Jean de Maurienne et le coadjuteur de l'évêque d'Orléans.

Le coadjuteur désigné par Mgr Dupanloup, après un grand nombre d'années de service de Saint-Hilaire de Poitiers, Mgr Colet, archevêque de Carthage et de Notre-Dame-des-Victoires.

—CAMP-DE-CHALONS, 24 août.—Un terrible accident est arrivé dans une des dernières manœuvres, à la division Bourbaki. Un 16e régiment, le 16e, commandé par le colonel Rouher est tombé sur la tête, et a perdu tout à fait connaissance.

Il paraît paraît n'être pas sensiblement aujourd'hui.

Le colonel de 16e dragons est cousin de l'ancien ministre d'Etat.

Il est soigné dans la ville de Châlons, et, jusqu'ici, aucun symptôme de folie ne s'est manifesté.

Il paraît que le colonel Rouher a reçu deux de ses cousins sur genoux, à Nyon.

—Le mauvais état de la voie. —Le mauvaise direction de la voie, complètement qui arrive lorsque le rail est mal fixé sur les traverses, provient souvent de deux causes. Le coup de lacet produit par le passage des roues, et le déplacement latéral, le plus souvent imperceptible, que les roues donnent chaque fois qu'elles passent sur un joint. Toutes ces causes peuvent être combattues par l'emploi des tirefonds de M. Vautier, qui maintiennent le rail d'une manière invariable, et qui, par leur forme particulière, s'opposent à tout déplacement latéral. Ces tirefonds sont en usage sur le chemin de fer de l'Est, et M. Vautier a obtenu, pour cette invention, une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1867.

Le Journal des Chemins de fer, dans son numéro du 14 août, donne un article très favorable à ce système, et cite des expériences faites sur la ligne de Paris à Strasbourg, qui ont donné des résultats très satisfaisants.

Le Journal des Chemins de fer, dans son numéro du 14 août, donne un article très favorable à ce système, et cite des expériences faites sur la ligne de Paris à Strasbourg, qui ont donné des résultats très satisfaisants.

UN ARTICLE DU "HERALD."

Nous lisons dans le *Herald* de New York du 9 septembre, l'article suivant :

ASSASSINATS ET NUMEROS POLITIQUES.

Ces innocents agneaux—les comploteurs de Kellogg et de Packard en Louisiane—ont commencé à pousser leur cri sanguinaire d'outrages et d'assassinats, et nous apprenons une fois de plus, que les jours d'un républicain ne sont pas en sûreté dans l'Etat.

Mais Louisiane est-ce pouvoir des républicains ; pourquoi les républicains n'y exécutent-ils pas les lois, pourquoi n'y mettent-ils pas un terme aux désordres ?

A qui est Kellogg, et quoi servant la dans qu'il puisse régler quelque chose ? Comment se fait-il qu'il ne peuvent pas faire respecter les lois et défendre la constitution de l'Etat ainsi qu'il en fut de la faire ?

Le pouvoir de Kellogg, en vertu de la constitution et des lois de la Louisiane, est plus grand que celui d'aucun autre gouverneur du pays ; c'est, de fait, le pouvoir d'un dictateur.

Kellogg peut établir, dans n'importe laquelle des paroisses, des forces extraordinaires qui seront le droit d'ordre des arrestations sommairement. Il peut aussi envoyer la police de la Nouvelle-Orléans dans n'importe laquelle des paroisses pour y étouffer l'insurrection. Apparemment, il préfère aujourd'hui, comme dans le passé, donner libre champ aux fanfares de désordre et ne pas les punir, afin de fournir à Packard le prétexte qu'il lui faut pour appeler les troupes.

Nous prévenons les menaces républicaines que "l'appel des troupes" n'est point pour notre pays. Elle permettrait à l'ennemi de se faire élire à l'aide des cotes des Etats-Unis, ils pourront le risque de perdre plusieurs des Etats du Nord, car il y a dix des milliers et des milliers de républicains qui ne voteront pas pour Hayes si l'administration ne sert que troupes au Sud.

Tout le monde sait que le gouverneur Hayes ne désire pas que les affaires de la dernière intervinrent davantage dans les affaires locales des Etats du Sud. Il croit—et son opinion est celle des hommes sages de son parti—qu'il est nécessaire que les citoyens de ces Etats dirigent leurs affaires également comme ceux de New-York, de Pennsylvanie et de l'Ohio dirigent les leurs.

LE CAS DU CITOYEN LOUIS DE CALVINIAC.—Paris est exposé dans la lune de miel de ses nouvelles institutions et déjà il a son candidat *carpet baggers*. Voici ce que dit le *Figaro* de l'élection, annulée il est vrai, d'un conseiller municipal sans feu ni lieu.

Le 16 juillet dernier, le quartier de Charonne élisait pour conseiller municipal un citoyen Louis Calvinhac qui avait promis l'amnistie, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, l'instruction laïque gratuite et obligatoire, bref, le langage ordinaire des candidats radicaux.

Qu'était M. Calvinhac ? D'où sortait-il ? Quels étaient ses moyens d'existence ? Personne ne le savait.

Chose plus grave, on ne savait pas non plus où il avait son domicile. Nous reçûmes en conséquence de l'électeur quelques renseignements à ce sujet et n'en donnâmes qu'avec réserve.

Le préfet de la Seine, le préfet de préfecture, temps par cinq à moins de changements, ont poussé l'affaire jusqu'au bout, et le résultat a été l'annulation de l'élection de M. de Calvinhac, à qui l'on a découvert une particule qu'il dissimulait avec une modestie toute démocratique, mais qui n'a pu justifier de son droit à l'éligibilité.

On verra plus loin, à la *Gazette des Tribunaux*, les détails de ce litige sur lequel les journaux radicaux évitèrent de s'expliquer probablement.

Avec les préoccupations de parti jusqu'à Paris se déclarer la capitale de l'intelligence et la lumière du monde, il est heureux que des choses comme celle de M. de Calvinhac viennent de temps en temps nous rappeler que les électeurs qui représentent un jour la France sont notoriété, sous toutes réserves, inférieurs à défendre les intérêts qui leur sont confiés et n'ayant pas ce qu'a tout ouvrier laborieux et honnête, le feu sacré du foyer, si modeste qu'il soit.

Pourvu que l'on vise ce sont en sérieux points à reprocher à M. de Calvinhac, homme privé, l'ignorance de ses ressources, mais quand on aspire à être un des représentants de citoyens dans les hommes de Paris, quand on est chargé de faire entre six cent mille citoyens de la grande ville, il faut avoir une situation et tout au moins un domicile établi. Heureusement, depuis que notre ami Lissagaray a attiré l'attention de ses collègues sur le cas de M. de Calvinhac, il paraît que ce dernier a fait choix d'un domicile.

Nous ne désirons pas que Paris se déshonore par des choix pareils ; il sait pis, il se rend ridicule, et les Rastignacs attirés de la province, M. Lissagaray et M. Lissagaray sont sûrement pas ceux-ci, n'auraient pas la moindre de ridicule par le citoyen Louis de Calvinhac.

M. GAGNEAU MILIEU DES FOUS.—Notre empruntons l'anecdote suivante au spirituel de la *Gazette des Tribunaux* :

Dancourt ajoute cette curieuse anecdote, que nous citerons sans commentaire, malgré nous, et malgré les emprunts que nous avons déjà faits à ses narrations :

Etrange mystère de la communication de certaines âmes ! Lorsque M. Gagne fut conduit dans la maison de santé où son malheureux frère avait expié, par vingt-cinq ans de folie, son unique crime, il ne trouva dans une chose que ni la science, ni la philosophie, n'expliqueront jamais. Le président de Gagneau était mort depuis deux ans déjà, et il ne savait pas encore positivement. Il ne fut pas étonné d'apprendre que son frère était mort. Il avait senti, il avait deviné, il avait su, sans qu'on le lui eût dit, que son frère était mort. Il ne fut pas étonné d'apprendre que son frère était mort. Il avait senti, il avait deviné, il avait su, sans qu'on le lui eût dit, que son frère était mort.

Pour Maire des Quatre Parishes,
P. MALOCHER,
Notaire Public.

Pour Administrateurs de Finances,
N. A. LLAMBIAS,
Notaire Public.

GRAND PIQUE-NIQUE
DES
SOCIÉTÉS SUISSES
AU PARC DES
UNION DE LA SUISSE
AU PARC DES

L'Union Française

A LOUER

Semaine Littéraire.

SAMEDI PROCHAIN

CHAMBRES DE BAINS

Pour Maire des Quatre Parishes,
P. MALOCHER,
Notaire Public.

Pour Administrateurs de Finances,
N. A. LLAMBIAS,
Notaire Public.

GRAND PIQUE-NIQUE
DES
SOCIÉTÉS SUISSES
AU PARC DES
UNION DE LA SUISSE
AU PARC DES

LEON GOBCHAUX,

A LOUER

PEYCHAUD & GARCIA,

LEON MEDAL
CONFISEUR,

ELITE CLUB ROOMS,

ROUSSEAU & SCHMIDT,

HUILE
D'ASSURANCE
LA MEILLEURE
HUILE DE SURETÉ
A Toutes les Huiles.
EXCELLENTES QUALITÉS.
SURETÉ QU'ELLE REFUSE

L. GIROT.

PHARMACIE CENTRALE
A. ALEIX,
PHARMACIEN.

ROUSSEAU & SCHMIDT,

AVIS
AUX
MARCHANDS !
LA MAISON
C. JAUBERT & CO.,
29 Rue de Chartres, N.O.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
FAURE & MAILHO,

MONTRES WALTHAM AMERICAINES.
AGENCE
A. M. HILL,

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Français.

P. E. SARRAZIN,
278 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT

FINE COGNAC,
WINES, OLIVE OIL

BERGER & DE BRUET, Seuls Agents, 29 Decatur St.

A. W. MOFFETT & CO.,
Matériel le plus servant à la construction de navires, balcons, 1 rigger, charpentes et scies.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS de VIEUX SACRES et FABRIQUE de CHASSIS, BALCONIES et PORTES.

PHARMACIE FRANÇAISE,
A. CARROUCHE,